

Démarche	: Demande d'habilitation pour réaliser la formation et/ou l'évaluation en hygiène et salubrité (professionnels du tatouage, du perçage corporel et du maquillage permanent) en BFC.
Organisme	: Service de l'Organisation des Soins et de l'Autonomie

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Etablissement SIRET	<input type="text"/>
Dénomination	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>

Formulaire

Cette démarche permet aux organismes de formation de la région BFC qui souhaitent être habilités à réaliser la formation et/ou l'évaluation en hygiène et salubrité, de déposer un dossier de demande selon l'arrêté du 5 mars 2024.

En cochant cette case, je déclare avoir pris connaissance du guide de la démarche

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Cadre réglementaire

- Arrêté du 5 mars 2024 pris en application de l'article R. 1311-3 du code de la santé publique et relatif à la formation des personnes qui mettent en œuvre les techniques de tatouage par effraction cutanée, de maquillage permanent et de perçage corporel.
- Arrêté du 11 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 5 mars 2024.

Vous déposez un dossier en qualité d'organisme de:

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Formation

Formation et d'évaluation

Identification de l'organisme de formation et/ou d'évaluation

Nom de l'organisme de formation et/ou d'évaluation

Adresse de l'organisme de formation et/ou d'évaluation

Demande d'habilitation pour réaliser la formation et/ou l'évaluation en hygiène et salubrité (prof pour le lieu ou la formation et/ou l'évaluation seront réalisées.

Code postal

Commune

L'adresse de l'organisme de formation est-elle différente de celle du siège social?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Oui
 Non

Adresse électronique de l'organisme de formation et/ou d'évaluation

Téléphone de l'organisme de formation et/ou d'évaluation

Le numéro de Siret de l'organisme de formation et/ou d'évaluation

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- L'avis au répertoire SIRENE

Merci de fournir votre l'avis au répertoire SIRENE de l'organisme de formation et/ou d'évaluation

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Le numéro d'enregistrement de la déclaration d'activité de formation

Merci de joindre l'attestation d'enregistrement de l'organisme de formation

Art R. 6351-6 du code du travail

Informations concernant le représentant légal de l'organisme de formation et/ou d'évaluation

Civilité du représentant légal de l'organisme de formation et/ou d'évaluation

- Mme
 M.

Nom du représentant légal de l'organisme de formation et/ou d'évaluation

Prénom du représentant légal de l'organisme de formation et/ou d'évaluation

Adresse électronique du représentant légal de l'organisme de formation et/ou d'évaluation

Demande d'habilitation pour réaliser la formation et/ou l'évaluation en hygiène et salubrité (prof)

Téléphone du représentant légal de l'organisme de formation et/ou d'évaluation

Informations concernant les locaux

L'organisme de formation et/ou d'évaluation est:

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Propriétaire des locaux

Locataire

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Taxe foncière de l'année en cours

A défaut merci de fournir la taxe foncière de l'année précédente.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Bail de location

Descriptif des locaux

Merci de décrire précisément les locaux dans lesquels la formation et/ou l'évaluation se déroule.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Plan détaillé des locaux

Merci de joindre un plan des locaux (document officiel ou croquis) mentionnant les zones de formation théorique / formation pratique / point d'eau / espace DASRI.

Informations concernant l'équipe pédagogique

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Les noms / prénoms et titres des personnes chargées de la formation

Merci de renseigner le tableau joint et de le retourner dûment rempli.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Attestation de formation et de validation en hygiène et salubrité

Merci de joindre l'attestation de formation validée en hygiène et salubrité pour les professionnels membres de l'équipe pédagogique concernés.

(Cf. art 4 de l'arrêté du 5 mars 2024 modifié par l'arrêté du 11 octobre2024)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Attestation signée par un formateur

Merci de joindre l'attestation signée par un formateur justifiant d'une qualification en hygiène hospitalière attestant que le professionnel a les compétences nécessaires pour dispenser la formation pour les professionnels membres de l'équipe pédagogique concernés.

(Cf. art 4 de l'arrêté du 5 mars 2024 modifié par l'arrêté du 11 octobre2024)

Demande d'habilitation pour réaliser la formation et/ou l'évaluation en hygiène et salubrité (prof)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Attestations pour le formateur justifiant d'une qualification en hygiène hospitalière.

Pour le formateur qualifié en hygiène hospitalière, merci de fournir:

- le diplôme du professionnel concerné, (médecin ou professionnel de santé)
- l'attestation du diplôme d'université d'hygiène hospitalière pour le professionnel de santé et
- le CV

Informations concernant le jury d'évaluation

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Les noms / prénoms et titres des membres du jury

Merci de renseigner le tableau joint et de le retourner dûment rempli.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Déclaration sur l'honneur du président du jury

Pour le président du jury, merci de fournir

- l'attestation sur l'honneur dûment remplie et
- la copie de la carte d'identité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Attestation ou diplôme en hygiène hospitalière

Au moins un membre du jury justifie d'une qualification en hygiène hospitalière.

Merci de joindre l'attestation ou le diplôme en hygiène hospitalière.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Les modalités de fonctionnement de l'évaluation de la formation certifiante pour les organismes d'évaluation

Merci de joindre le document explicitant les modalités d'évaluation organisées par le centre de formation et/ou d'évaluation.

Autres pièces justificatives

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Le programme de chaque module et le planning de la formation certifiante pour l'organisme de formation

Merci de joindre le < strong> programme détaillé et le planning des 21h de formation .

La partie théorique de la formation est-elle réalisée en distanciel?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Oui

- Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Justificatif du système anti fraude

Merci de joindre la facture au nom de l'organisme de formation du système de gestion du risque de survenue de fraude au cours de l'évaluation à distance.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Le montant de l'éventuelle participation financière des personnes formées

Demande d'habilitation pour réaliser la formation et/ou l'évaluation en hygiène et salubrité (prof)

Merci de nous transmettre votre grille tarifaire pour cette formation et/ou évaluation.

Engagement

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Attestation sur l'honneur de détention du matériel

Merci de télécharger et de nous retourner l'attestation sur l'honneur de détention de matériel dûment remplie.

Le représentant légal de l'organisme de formation et/ou d'évaluation s'engage à:

- Informer sans délai l'ARS en cas de modification à apporter au dossier déposé
- S'assurer que la formation est réalisée dans les conditions prévues par l'arrêté du 5 mars 2024
- Disposer d'une équipe pédagogique composée d'un nombre suffisant de formateurs pour la conduite satisfaisante des sessions organisées et conforme aux dispositions a et b de l'article 4 du même arrêté
- S'assurer de la qualité de la formation dispensée ainsi que de l'assiduité des personnes formées.
- Transmettre à Agence Régionale de Santé, avant le 31 janvier de chaque année, la liste des personnes ayant suivi la formation de mise à jour des connaissances et des compétences.
- S'assurer, pour chaque session d'évaluation, de la bonne mise en œuvre des dispositions de modalités de fonctionnement et de la composition du jury.
- Transmettre à l'ARS la liste des personnes ayant satisfait aux exigences d'évaluation.

Cochez la mention applicable

- Oui

- Non